

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Les misères d'un intérimaire. — Comète et socialisme. — L'erreur des astronomes. — Les controverses scientifiques comme procédés de polémique.

« Ne remettez jamais au lendemain ce que vous pouvez faire aujourd'hui », c'est ce que je ne cesse depuis des années de répéter à mon bon ami Darymon, qui ne peut pas prendre l'habitude de fournir sa copie plus de vingt-quatre heures avant l'apparition du journal ; de sorte que, bien qu'il ait un mois devant lui pour préparer sa Chronique mensuelle, il me laisse dans l'anxiété jusqu'au dernier moment. Aussi, ce qui m'advient ne pouvait pas manquer de se produire un jour ou l'autre : Darymon est malade, et il attend le 31 mai pour m'en prévenir et me demander de faire sa Chronique à sa place et sous sa signature, ayant peur de perdre sa réputation auprès de ses fidèles lecteurs ; mais il me connaît bien mal, s'il pense que je vais, même avec son consentement, faire paraître ma prose incolore sous sa brillante étiquette ; ce ne serait même pas de la contrefaçon ; Darymon est inimitable ; ceux qui attendent impatiemment ses substantielles et spirituelles chroniques ne s'y tromperaient d'ailleurs pas. Mais, puisqu'il s'agit de lui rendre service et de prier les abonnés de *la Construction Lyonnaise* de patienter jusqu'au 1^{er} juillet, je me laisse aller à mon penchant naturel, et qui m'a déjà joué de si vilains tours, d'obliger mon prochain. Tout de même, pour une fois, il aurait bien pu remettre au lendemain... du 1^{er} juin la maladie qui vous prive de sa prose habituelle et m'oblige à le suppléer..., j'allais dire au pied levé, mais je ne tiens pas ma plume comme les manchots ; je ne puis pas davantage dire à main levée, car il ne s'agit pas d'un de ces croquis habilement tracés par bon nombre de nos lecteurs architectes : je vais me borner à recourir au procédé dont sont coutumiers ceux dont le livret militaire ne porte pas la mention : « ne sait ni lire ni écrire », et sur une feuille de papier blanc aligner quelques phrases, la plume à la main.

Jusqu'à-là rien de bien au-dessus de mes moyens ; mais voici que mon embarras commence : de quoi vais-je vous entretenir ? De la fameuse et invisible comète ? N'attendez pas que je vous annonce que la comète de *Halley* lui a, puisque personne ne l'a vue luire. Grâce à notre confrère parisien ALCESTE, du journal *le Bâtiment*, qui, « pour renseigner ses lecteurs, n'hésite jamais à s'imposer les plus grands sacrifices », vous allez savoir la vérité. Notre ingénieur confrère a surpris à son observatoire de la rue Saint-Georges une série de dépêches par télégraphie sans fil qui nous donnent la clef du mystère.

La première, adressée par M. Viviani, Ministre du Travail, au Préfet de la Creuse, lui annonçait que, puisque les Parisiens n'avaient pas voulu de lui comme député, il avait résolu d'éteindre la comète ; personne ne devait la voir.

Par la même voie radiotélégraphique, le Préfet accusait réception au Ministre, en l'avisant qu'il en informait la Fédération socialiste de Bourgneuf.

Mais celle-ci, tout en approuvant la punition méritée des

Parisiens, demanda que la comète pût être vue à Bourgneuf.

Vous pensez bien que le Ministre ne pouvait manquer de donner satisfaction à ses électeurs, afin de faire éclater sa puissance socialiste. D'où quatrième radiotélégramme : « Idée superbe. Réunissez camarades terrasse permanence Bourgneuf. A 3 h. 38' 5", ferai briller comète pour eux. »

Et ainsi fut fait. Le *fiat lux* ministériel est attesté par la dépêche suivante datée de Bourgneuf, 4 h. 38' 3" : « Grandiose apparition. Sur queue immense flamboyaient ces mots : Viviani, Grand Creusois ! Journée de huit heures ! A bas patrons ! »

Et voilà pourquoi le monde entier, à l'exception des électeurs de Viviani, n'a pas vu la comète.

Combien je suis heureux que mes agréables relations avec mon éminent confrère de Paris m'aient permis à mon tour de vous montrer, chers lecteurs insuffisamment démocrates, l'avantage que vous auriez eu à offrir la candidature de la 10^e circonscription au Ministre du Travail, au lieu d'y installer un simple patron !

Seulement, voilà-t-il pas qu'une autre explication nous est donnée ; il est vrai qu'elle provient d'un réactionnaire notoire, et qui de plus est un pur militaire ; mais nous savons bien que c'est seulement le dépit qui le fait parler ainsi ; comment voulez-vous qu'il admette la toute-puissance ministérielle ? Le colonel Marchand nous dit simplement que les calculs des astronomes étaient erronés : ce n'est pas en mai, c'est en septembre seulement que la comète et la terre se sont donné rendez-vous ; c'est alors que se produira le cataclysme qui doit mettre une fin un peu brutale à tous les maux que le régime actuel a déchainés sur la France. Ce n'est pas plus malin que cela : on reconnaît bien là les procédés habituels de la réaction. Si vous n'en êtes pas écœurés, c'est vraiment à désespérer de votre bon sens. Aussi mieux vaut quitter un pareil sujet, aussi pénible aux lecteurs qu'au malheureux intérimaire.

Henri SOLU.

SQUELETTES DE VILLAS

Il y a dans la construction, comme dans toutes les branches de l'activité humaine, une tendance de plus en plus accentuée à produire économiquement. Bien entendu, il s'agit en ces lignes du home de banlieue ou des champs, de ce que j'ai entendu appeler avec une franchise brutale « la niche » pour les vieux jours. Quant aux maisons de rapport, le meilleur marché serait un désastre, par suite des réparations à exécuter ; car, nous ne sommes pas encore arrivés à la conception américaine de construire de vastes gratte-ciel pour une durée maxima de dix ans. Aussi, assistons-nous à une course vertigineuse vers le prix le plus réduit pour l'édification de petites villas. Le mouvement se ralentit parfois, pour reprendre de plus belle. De nouveaux matériaux apparaissent, on pourrait dire presque chaque jour ; de nouvelles méthodes sont préconisées. La maison moulée d'Edison a fait grand bruit. En attendant qu'elle soit au point et que ce moderne système soit employé, il n'est pas superflu d'émettre des idées dans le but de combattre la routine et d'inciter à utiliser les matériaux que l'industrie met à notre disposition.

Une erreur largement répandue dans le public est de croire que, sur une maisonnette composée d'un seul rez-de-chaus-

sée, — laquelle donne satisfaction immédiate par son usage de quelques années, — on peut élever un ou deux étages, quand le besoin s'en fera sentir, ou encore quand la dépense pourra être faite. L'agrandissement est une opération simple et facile, dit-on ; c'est un déplacement de la toiture. Si jamais l'entreprise s'exécute, cette opération, simple et facile au premier abord, deviendra compliquée, difficile et coûteuse. Il y aura d'autres inconvénients : embarras et gêne pour les habitants, modification du rez-de-chaussée, dévastation du jardinet ; tout cela pour arriver à un piètre résultat. De plus, je prétends que le pire est le gaspillage du terrain. En effet, pour poser l'habitation, — provisoire, je l'admets, — il a fallu prendre la surface suffisante au détriment du jardin et de l'espace libre qu'on réserve à la verdure, aux fleurs et aux arbres. Vienne ensuite le définitif, la maison sera trop grande sur un terrain trop petit, qu'on ne peut pas étendre le plus souvent. Ne vaudrait-il pas mieux, dans ces conditions, limiter le rez-de-chaussée à deux pièces et obtenir en hauteur le complément ?

Dans la plupart des cas, le propriétaire, pour des raisons d'économie légitime, mais injustifiées, prétend s'y connaître suffisamment pour être à la fois l'architecte et le constructeur de sa maison de retraite. On a beau faire ; la vérité sera toujours la vérité. Chassée d'un côté, elle revient de l'autre. Pour construire une maison, si petite soit-elle, dans les meilleures conditions d'économie et de confort, il faut avoir recours à l'expérience de l'homme de l'art. A chacun son métier. La division du travail reste nécessaire.

Si on ne s'aventure pas à élever un étage du premier coup, c'est qu'on craint pour la solidité des planchers et des murs. Cela ne se dit pas, mais cela est la seule raison des tâtonnements. De là des malfaçons qui coûtent énormément. Enfin on reconnaît, trop tard, qu'on s'est engagé dans une mauvaise affaire. Pourquoi ne pas s'adresser au béton armé, si l'on veut à toute force se passer d'architecte ? Quatre poteaux, c'est-à-dire un à chaque angle, liés intimement aux planchers, constitueraient le squelette de la maison, on n'aurait plus qu'à remplir les vides en choisissant les matériaux convenables, par exemple : briques et ciments de laitiers (1) imperméables à l'humidité, dalles lumineuses pour certaines parties des plafonds d'escaliers, de water-closets, de la cave même ; car le béton armé jouit de la propriété de laisser des vides tout en conservant sa solidité. J'ai vu à Bourgoin un moulin dans lequel les courroies de transmission allaient à travers des trous pratiqués dans les planchers d'un immeuble de 4 étages, de haut en bas et dans tous les sens.

En outre, comme on doit toujours tendre à obtenir le plus d'air, de lumière, d'espace possible dans les chambres, je m'imaginais que le béton armé, se prêtant merveilleusement aux encorbellements, l'étage aurait de cette façon 3 ou 4 pièces, tandis que le rez-de-chaussée n'en posséderait que deux. Ainsi se résoudreait le problème suivant : obtenir le maximum d'espace avec le minimum d'emplacement. Cette solution élégante et sûre de gagner de la place va se réaliser bientôt dans un immeuble de la rue de Saint-Cyr, à Vaise, qu'on surélèvera de 6 ou 7 étages, architectes MM. Cateland. Il y a longtemps qu'on aurait dû essayer le système pour la petite villa, le béton armé entre les mains d'entrepreneurs consciencieux n'étant pas plus cher que tout autre matériau. Pour fixer les idées, prenons un exemple. Soit, pour le rez-de-chaussée, un carré de 5 mètres de côté ; si nous adoptons un encorbellement de 1 mètre sur chaque face, l'étage aura la surface de 49 mètres carrés, c'est-à-dire à peu près le double de la base de la maison.

A. TUOTIOP.

(1) L'utilisation des laitiers de hauts fourneaux est un grand facteur d'économie dans l'industrie du fer et de l'acier. Au lieu de s'en servir à combler les alentours des usines ou à l'entretien des routes, comme autrefois, on les utilise à la fabrication des blocs et briques de laitier, très résistants à l'eau, et servant pour quais de rivières. Ceux-ci résistent au feu et à l'eau de mer mieux que le ciment de Portland.

BANQUET

offert à M. BERLIE, Député du Rhône

En une très imposante manifestation de sympathie s'étaient réunis mardi 24 mai, au Palais d'Été, les amis de M. Berlie, pour lui offrir un banquet à l'occasion de son élection à la Chambre des députés.

M. Villemin, l'actif et distingué président de la Fédération centrale des Entrepreneurs de bâtiment et de travaux publics de France ; M. Cheviet, président de la Fédération du Nord-Est, avaient tenu à venir spécialement féliciter de son beau succès leur ami et dévoué collègue, ainsi que de nombreux présidents et délégués des Chambres syndicales ressortissant à la Fédération de l'Est et du Sud-Est.

Parmi les 200 convives, nous avons remarqué à la table d'honneur : MM. Petavit, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon ; Brizon, ancien président du Tribunal de commerce, doyen des anciens présidents de la Chambre syndicale lyonnaise ; Victor et Sapanet, juges au Tribunal de commerce ; Paufigue, membre de la Chambre de commerce ; Santu, architecte ; Raffenot, Dufier et Duboin, conseillers prud'hommes ; Bertrand et Perrot, de la maison C. Berlie et Cie ; Geneste, ancien entrepreneur ; Gille, de la Chambre syndicale des Maîtres bronziers ; Weitz fils, Joly, Beraud, Canque, Bardey, Ploquin, Cochet, C. Grobon, Dutreix, Ternissier Marmonier, Gagnieu, directeur de l'Auxiliaire, P. Gonnat, secrétaire de la Chambre syndicale ; Emiel aîné etc., etc.

Un menu, véritable chef-d'œuvre du maître L. Bardey, dans le fond duquel se silhouettait la Chambre des députés, symbolisait de la plus heureuse façon l'œuvre industrielle et artistique de Berlie, si bien résumée dans la devise : « *Labor improbus omnia vincit* », qui lui servait de commentaire.

Après avoir transmis les excuses et les regrets de M. Soulé, président d'honneur de la Fédération centrale ; de M. Bornarel, ancien président de la Fédération de l'Est et du Sud-Est, retenu par ses fonctions au Tribunal de commerce de Villefranche ; de M. Quak, avocat-conseil de la Chambre syndicale lyonnaise, retenu au Palais, M. Pétavit ouvre la série des toasts.

DISCOURS DE M. PÉTAVIT, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE LYON.

Messieurs, c'est avec une entière satisfaction que j'ai accepté la présidence de ce banquet. L'honneur que m'a fait la Commission d'organisation se doublait, en effet, d'un très vif plaisir, puisqu'il me conférait l'agréable mission de saluer en votre nom à tous le nouvel élu de l'Entreprise et de remercier ceux qui ont bien voulu venir se joindre à nous pour célébrer sa victoire.

Beaucoup en ont été empêchés.

M. Soulé, président honoraire de la Fédération nationale, MM. Perdriel, président de la Fédération du Nord-Ouest, Lepez, président de la Fédération du Nord, Liégaux, président de la Fédération du Sud-Ouest, Fougerolle, président du Syndicat des Entrepreneurs de travaux publics de France, M. Quak, m'ont chargé de vous exprimer leurs regrets et de vous dire qu'ils étaient de cœur avec nous.

Nos Chambres syndicales d'Ancey, Annonay, Cannes, Dôle, Nevers, Vienne, Villefranche-sur-Saône n'ont pu nous envoyer de délégués, et beaucoup de nos syndiqués de Lyon, retenus par des engagements antérieurs, ont dû s'excuser.

La présence de M. Villemin, le chef aimé et respecté de l'Entreprise française, celle de M. Cheviet, l'éminent président de la Fédération du Nord-Est, donnent à cette fête son véritable caractère : c'est une fête du bâtiment, et rien que du bâtiment, mais c'est aussi une sorte d'investiture solennelle apportée à celui qui va se faire le porte-parole et le défenseur de nos intérêts corporatifs. (*Applaudissements.*)

C'est bien ainsi, mon cher Ami, que l'ont compris vos collègues de Lyon et du Sud-Est ; car, si vous voulez jeter un coup d'œil autour de cette table, vous y verrez les présidents ou les délégués des Chambres de Chalon-sur-Saône, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Moulins, Rive-de-Gier, Trépt, Valence.

Vous y verrez la plupart des membres du Conseil d'administration de la Chambre lyonnaise, ses représentants à la Chambre de commerce, MM. Martial Paufigue et Brizon, ses juges, MM. Victor et Sapanet, ses anciens juges, M. Clément, M. Weitz,

auquel je tiens à dire publiquement combien nous avons été heureux de voir le ruban rouge récompenser sa vie de travailleur et d'industriel.

Vous y verrez nos chefs de groupe, nos dévoués conseillers prud'hommes, MM. Raffinot, Dufier, Duboin, Ribayron, Béraud, et aussi notre excellent ami Théodore, le distingué publiciste de la *Construction Lyonnaise*, et le dévoué et sympathique directeur de notre Société d'assurances contre les accidents, *l'Auxiliaire*, M. Gagneux; je n'oublierai pas notre cher maître Bardey, qui a bien voulu nous dessiner un très beau menu.

Et tous ceux-là, mon cher Berlie, attendent de moi qu'en leur nom, je vous dise tout de bien qu'ils pensent de vous, que je rappelle tous les services que vous leur avez rendus et que j'énumère tous ceux que vous êtes appelé à leur rendre.

Je serais bien éloquent s'il était vrai que la parfaite et complète connaissance d'un sujet donne la véritable éloquence, car aussi bien j'ai vu, comme tous ceux qui sont ici, et j'ai suivi de près votre œuvre journalière, et je sais ce que vous avez fait. (*Applaudissements.*) Aussi suis-je certain d'être l'interprète de tous en vous disant simplement: « Agissez au Parlement comme vous avez agi à la Chambre syndicale et à la Fédération de l'Est et du Sud-Est. Continuez à avoir cette ardeur au travail, ce dévouement de tous les instants aux intérêts de la collectivité, cette énergie qui résulte d'une conviction sincère, et alors, mon cher Ami, vous n'aurez failli à aucun de nos espoirs et vous aurez bien mérité de l'industrie du bâtiment. » (*Salve d'applaudissements.*)

Et, Messieurs, s'il m'était permis de compléter ma pensée, je vous dirais qu'il est absolument nécessaire que, dans les élections futures, un plus grand nombre parmi nous prenne place sur les bancs du Parlement, qu'il y ait moins de politiciens et beaucoup plus d'hommes d'affaires (*vigoureux applaudissements*); c'est seulement dans ces conditions que nous pourrons arriver à voir solutionner ces graves questions économiques et sociales qui nous tiennent tant au cœur. Le jour où les électeurs se seront ressaisis et auront résolu ce problème, ils auront bien mérité de la France et de la République. (*Applaudissements.*)

C'est dans cet esprit, mes chers Collègues de la Fédération de l'Est et du Sud-Est et de la Chambre syndicale lyonnaise, que je vous invite à lever avec moi votre verre: à M. Villemin, à M. Cheviet, à nos invités et au Député des Entrepreneurs, M. Berlie. (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. CHEVIET, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DU NORD-EST.

Monsieur le Président, mon cher Monsieur Pétavit, rien ne pouvait m'être plus agréable que votre aimable invitation. Elle me procure la grande satisfaction d'apporter à votre Chambre syndicale, si forte et si unie, le salut confraternel de vos camarades de la Chambre syndicale de la Haute-Saône en particulier et de la Fédération du Nord-Est en général, et celle non moins grande d'apporter ma part dans le concert de louanges et de félicitations en l'honneur de mon distingué collègue, M. Berlie, président de votre belle Fédération du Sud-Est. (*Applaudissements.*)

De tout cœur, je vous dis: merci!

Monsieur Berlie, mon cher Collègue, permettez-moi donc, au nom de la Fédération du Nord-Est et au mien personnel, de joindre ma modeste voix aux félicitations qui viennent de vous être adressées ou vont l'être encore.

Vous les méritez pleinement. (*Applaudissements.*)

Votre passé d'honneur nous répond de l'avenir. Je sais, nous savons tous que ce n'est pas l'ambition qui vous a décidé à accepter le mandat dont vous venez d'être investi, mais le désir, la volonté bien arrêtée d'apporter tout votre dévouement à la défense de nos intérêts.

La cause patronale aura en vous, nous en sommes certains, un énergique soutien, et nos apprentis, nos ouvriers de demain, un grand protecteur. Et je vous demande pardon si je reprends une expression très juste qui vient d'être employée — mais, en pareille circonstance, on est forcément exposé à des redites — vous serez bien réellement le Député de l'Entreprise.

Je lève donc mon verre à vous, notre cher Député; je dis « notre », car vous êtes celui de toutes nos Chambres syndicales, de toute la corporation, et la Fédération du Sud-Est peut être fière d'avoir à sa tête un homme de votre valeur. Donc, longue vie, et vive notre député! (*Applaudissements.*)

Messieurs, j'ai l'avantage de vous faire part que le Congrès de la Fédération du Nord-Est aura lieu à Vesoul, dans la deuxième quinzaine de septembre; vous nous feriez un grand honneur, Monsieur le Président de la Fédération du Sud-Est et Monsieur le Président de la Chambre syndicale lyonnaise, d'y assister en vous faisant accompagner de la plus forte délégation possible; nous ne vous remercions pas aussi brillamment qu'ici, mais nous le ferons avec tout notre cœur.

DISCOURS DE M. BRIZON, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DE LYON.

Messieurs, en donnant la parole au doyen des présidents de la

Chambre syndicale, votre Président lui impose un devoir un peu douloureux; mais j'accepte. Si je m'associe de tout cœur aux paroles très justes, très sensées qui viennent d'être prononcées en l'honneur de Berlie, c'est aussi comme ami que je félicite mon successeur à la présidence de la Chambre syndicale.

Il faut, en effet, une énergie peu commune, pour qu'un homme accepte, dans les circonstances que nous traversons actuellement, un poste au Parlement. Cette énergie que nous lui connaissons, il l'emploiera à étudier les lois économiques qu'impose l'évolution sociale, avec l'indépendance et l'autorité dont il a fait preuve dans les importantes fonctions qu'il a remplies.

Je lui demande de mettre peu de lois nouvelles à l'étude, mais, celles-là, de les étudier avec cette sagesse, fruit de l'expérience des hommes mûris par un constant labeur, et qui, ayant su faire leurs propres affaires, sont ainsi devenus aptes à faire celles des autres. Nous savons que les lois en discussion au Parlement seront étudiées par lui mieux qu'elles ne le sont par certains autres, et que ses déterminations seront dictées à sa conscience par son amour égal pour tous les travailleurs, patrons et ouvriers, dont le concours est indispensable à la prospérité du pays.

Dans l'élaboration de ces lois, vous reconnaîtrez souvent, mon cher Député, la difficulté provenant de ce que vous n'aurez pas un plus grand nombre de collaborateurs de l'entreprise; aussi faudrait-il former une phalange pour la défense de l'entreprise au Parlement; c'est à ce but que devraient tendre les efforts de nos Chambres syndicales; elles devraient être l'école des responsabilités personnelles dont on a si profondément conscience dans les masses à l'étranger et auxquelles, malheureusement, chez nous on cherche si facilement à se soustraire; trop souvent, nous voyons des hommes occuper des situations auxquelles ils ne sont pas aptes.

Mais c'est précisément parce que vous avez toujours su envisager toutes les difficultés en face, parce que vous avez toujours su assumer les responsabilités de vos fonctions, que nous sommes fiers de votre succès et que, sur votre entrée au Parlement, nous fondons les plus sérieuses espérances pour l'avenir de l'entreprise.

Et je termine en buvant à la santé et aux succès de notre cher Député, de mon ami Berlie. (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. PAUFIQUE, MEMBRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE.

Messieurs, le spectacle que nous donne l'imposante manifestation d'aujourd'hui n'est pas sans provoquer de particulières réflexions. Le fait de voir un honnête homme, un bon citoyen, investi d'un mandat au Parlement est tellement surprenant que l'on se réunit de tous les points de la France pour célébrer un pareil événement. (*Applaudissements.*)

Il prouve aussi qu'avec l'énergie, la loyauté, le sacrifice de ses propres affaires, on réussit. Nous vous félicitons donc, mon cher Berlie, que vous nous ayez donné le bon exemple.

Mais il court de si mauvais bruits sur le milieu dans lequel vous allez entrer que nous avons peur pour votre vertu. Est-ce qu'on ne va pas nous chaner notre président Berlie? L'atmosphère du Palais-Bourbon n'est, paraît-il, pas très saine, mais elle n'aura pas d'effet sur vous. Je sais l'homme que vous êtes: vous conserverez l'âme bien trempée que vous avez. En défendant plus spécialement l'Entreprise, vous défendez les intérêts économiques de la France.

Je lève mon verre à notre représentant au Parlement, aux résultats pratiques que son intervention fera sortir des débats, non seulement pour l'entreprise de Lyon, mais de la France tout entière. (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. BERLIE, DÉPUTÉ DU RHÔNE.

Mon cher Président, mes chers Camarades, je disais, en racontant ma campagne électorale, que je n'avais jamais été ému. Cependant, je l'ai été vivement, il y a une huitaine de jours, lorsque mes ouvriers ont fêté mon élection et que apprentis, ouvriers et président de l'Amicale Berlie m'ont à tour de rôle adressé leurs félicitations et exprimé leur attachement.

Si je rappelle cet événement, c'est que j'éprouve aujourd'hui la même émotion, en présence du témoignage de sympathie que me donne cette nombreuse assistance composée de collègues et d'amis de la Chambre syndicale et de la Fédération. (*Applaudissements.*)

C'est une grande récompense pour ce que j'ai pu faire dans l'intérêt de la corporation pendant les trois années où vous m'avez appelé à la présidence de la Chambre syndicale: vous savez que j'y ai mis toute mon ardeur et tout mon cœur; cette Chambre syndicale était un peu de moi-même. Et vous l'aviez si bien compris que vous avez voulu retenir auprès de vous le Président de la Fédération de l'Est et du Sud-Est et que vous lui avez installé un bureau dans vos locaux. Aussi est-ce avec gratitude que je vous remercie de toutes ces marques d'attachement, des souvenirs que vous m'avez offerts et de votre démonstration d'aujourd'hui.

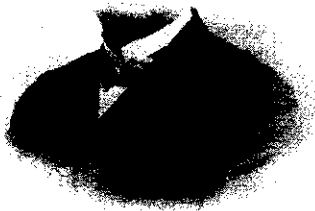
Si les nouvelles fonctions auxquelles je viens d'être appelé,

après avoir passé par le métier de candidat — qui est le dernier des métiers qu'on puisse imposer à un homme (*sourires et applaudissements*) — m'éloignent maintenant de vous, j'ai conscience du devoir qu'elles m'imposent, à côté des intérêts de ma circonscription, d'être le plus possible utile à tous les syndiqués, à toute la corporation. (*Applaudissements.*)

La candidature m'ayant été offerte, j'ai cru de mon devoir de ne pas me soustraire à un effort que j'estimais pouvoir être utile au point de vue de la défense des intérêts professionnels; mais je ne pensais pas arriver à la députation. Si j'avais piqué une tête, je ne m'en serais pas cru amoindri. Et, puisque le succès est venu, j'ai bien l'intention d'être un député d'entrepreneurs, comme on a bien voulu me qualifier. (*Applaudissements.*)

Je vous remercie donc de cette manifestation, je vous suis reconnaissant d'y avoir réuni mes amis.

Pendant ces quatre années, je travaillerai pour le bien de tous;



M. C. BERLIE, Député du Rhône.

je m'attacherai principalement à plusieurs des questions que nous avons étudiées en commun dans nos réunions syndicales ou fédérales: l'apprentissage, la réglementation des grèves, la mutualité et plusieurs autres non moins importantes pour nos professions. Je m'attacherai, par la modération et la courtoisie, à apaiser les questions souvent irritantes que font naître les conflits entre le capital et le travail. (*Applaudissements répétés.*)

Et puisque nous avons au milieu de nous une phalange d'artistes, j'adresserai particulièrement mes remerciements à mon ami Bardey, pour le menu si artistique qu'il a dessiné pour la circonstance et dont il m'a gracieusement offert l'original.

Je ne terminerai pas sans adresser également des remerciements à M. Gonnot, notre dévoué secrétaire général, toujours empressé à être utile, à qui le seul reproche qu'on puisse adresser est son excessive modestie; je n'oublierai pas non plus le personnel de la Chambre, dont le zèle et l'assiduité méritent tous les éloges.

En vous disant à tous une fois de plus merci, je lève mon verre à vous tous, mes amis, et à nos Fédérations régionales, à notre Fédération centrale et à son éminent président, M. Villemain. (*Ovations.*)

DISCOURS DE M. VILLEMAIN, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION CENTRALE.

C'est avec une émotion très grande que je prends ici la parole, bien que ce ne soit pas la première fois que je parle à Lyon: cette émotion vient de la circonstance tout à fait nouvelle dans laquelle nous nous trouvons et pour laquelle auraient désiré être à mes côtés mes camarades de Paris, Soulé, Despagnat et tant d'autres, qui m'ont chargé d'exprimer leurs regrets.

Il faut, pour bien juger de l'importance de l'élection que nous faisons, jeter un coup d'œil sur ce qui se passe dans notre société actuelle: des lois ont été faites en quantité si considérable que le temps a manqué pour qu'elles puissent avoir été bien étudiées; ceux qui les ont faites ne sont pas des travailleurs; pour légiférer

sur le travail, il faut avoir été travailleur soi-même: le travail seul peut nous donner notre indépendance.

C'est pourquoi tant de lois bâties à la hâte, sans avoir été préparées par des gens compétents, constituent des erreurs colossales sur lesquelles il est si difficile de revenir.

Vous vous êtes enfin une première fois départis de la réserve honteuse de l'industrie française, qui n'avait pas su pousser les siens dans cette voie où ils peuvent être d'un si précieux appui pour l'élaboration des lois auxquelles elle est soumise.

Berlie aura eu l'honneur de poser un des premiers jalons de cette route nouvelle où les industriels devraient avoir le courage de s'engager à la place de tant de médecins, avocats ou professeurs; et cet honneur rejailit sur votre Fédération et sur votre Chambre syndicale, sur lesquelles Berlie pourra toujours s'appuyer quand il aura à combattre pour la rénovation de l'industrie.

Nous avons vu un certain nombre de députés, à l'expiration des précédentes législatures, découragés, déçus de n'avoir pu réaliser leurs généreuses réformes, sortir du Parlement, parce qu'ils n'avaient pas derrière eux une phalange pour les soutenir. Ils ne voulaient plus avoir devant les yeux les petites compromissions qui constituent le plus grand travail du Parlement, et, ne voulant pas davantage y succomber, ils partaient. Eh bien! s'ils agissaient ainsi, c'est qu'ils étaient seuls, qu'ils n'étaient pas soutenus. C'est sur les fédérations qu'il faut associer la représentation professionnelle des intérêts de notre pays. Ce jour a lui enfin: cette phalange vous est tout acquise, mon cher Député; elle se met à votre disposition avec son énergie, avec son envie d'arriver au but: l'établissement d'une République saine où la responsabilité ressorte de tous nos actes.

C'est à cette fonction que vous allez consacrer votre vie et vous le ferez avec cette conscience des responsabilités de l'homme qui sait que chacun doit obéir à la fonction à laquelle il a été appelé. Trop souvent, l'irresponsabilité vit seule en maîtresse; il faut que nous la fassions disparaître. Si l'entrepreneur est peut-être l'être le plus moral de notre société actuelle, c'est parce que c'est lui qui, dans son travail, a le plus de responsabilités, aucune ne lui étant ménagée; c'est parce que nous avons supporté cette charge, qu'ignorent tant d'autres professions, que nous nous trouvons les plus forts et les plus avancés; nous n'avons pas peur de regarder les responsabilités en face.

Parmi ces responsabilités, figure celle que nous avons de former de bons ouvriers pour l'avenir, et, depuis longtemps déjà, nous étudions cette question de l'apprentissage: demain matin — et c'est la cause pour laquelle je dois hâter mon départ — j'ai rendez-vous avec le Ministre du Commerce à ce sujet; je lui ferai part des conceptions votées au Congrès général et qui sont le résultat de la grande connaissance que nous avons de tous les besoins de notre industrie. (*Marques d'approbation.*)

Mais une des conditions essentielles pour la réussite du relèvement de la formation professionnelle réside dans le *préapprentissage*. Trop souvent l'enfant est jeté à la rue, se galvaudant, perdant le goût du travail, contractant les pires habitudes. Voilà la race que l'on nous construit, que l'on nous réserve pour l'avenir, si on ne reconstitue pas le foyer familial de l'ouvrier. C'est là qu'est le commencement de la question. C'est ce dont on doit se préoccuper avant tout. Dans le milieu familial, le père fera connaître aux enfants la profession qu'il exerce; il en montrera les éléments, la fera aimer. L'amour du travail manuel devrait être, dans une démocratie, le premier de tous les amours. (*Vifs applaudissements.*)

Une autre condition de ce relèvement est la *rémunération de l'apprenti*; au lieu de l'employer aux corvées, faites qu'il puisse se rendre compte que sa besogne est productive et qu'il puisse être rétribué — de si minime façon que ce soit — en proportion de ce qu'il aura produit. On évitera ainsi que les parents, qui trop fréquemment ont hâte que l'enfant rapporte, le fassent passer par une série d'emplois faiblement rémunérés, il est vrai, mais dans lesquels aucune aptitude n'est nécessaire et d'où il sort d'ailleurs incapable de faire quoi que ce soit.

Il est bien entendu que, même sérieusement pratiqué à l'atelier, l'apprentissage devra recourir à des cours complémentaires pour faire l'ouvrier parfait.

Comme troisième moyen, il y a les *écoles professionnelles*: celles-ci ne sont pas destinées à être fréquentées par tous; il faudra choisir parmi les apprentis ceux qui auront déjà dans les mains le métier, afin de compléter leurs connaissances pratiques par l'enseignement de contremaîtres et d'ouvriers d'art, et qu'ils deviennent ainsi les entraîneurs de tous ceux qui sont derrière eux. (*Approbation.*)

Dans tout ce qui précède, je vous prie de ne voir de critiques pour personne; ce sont seulement des constatations faites par un homme libre au milieu d'hommes libres.

Je vous demande maintenant de porter quelques toasts: à M. Fallières, qui personnifie le pays tout entier; à la reconnaissance de la connexité des intérêts entre patrons et ouvriers, intérêts absolument semblables; car ces desiderata ne sont pas exagérés quand ils ont pour objet l'aisance relative à laquelle chacun est en droit d'aspirer.

Enfin, au nom de la Fédération tout entière, je porte la santé et lève mon verre à la vigilance de mon ami Berlie; il ne faillira pas à ses paroles et à ses promesses, ce serait faillir au caractère que nous lui connaissons.

Je bois encore à M. Pétavit, à la Chambre syndicale des entrepreneurs de Lyon, à la prospérité de la Fédération, à vos familles et à vous, Camarades. (*Longues ovations.*)

DISCOURS DE M. GILLES, VICE-PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES BRONZIERS.

Au nom du groupe des Bronziers, j'adresse tous mes remerciements à M. Berlie pour le dévouement qu'il n'a cessé de prodiguer pour la défense des intérêts corporatifs; il a toujours été au-dessus de tout éloge. Aussi sommes-nous fiers de son élection et sûrs que son action sera utile au Parlement. Je porte la santé de M. Berlie, député du Rhône. (*Applaudissements.*)

Pendant tous ces discours, où divers problèmes professionnels et sociaux ont été envisagés, maintes fois les applaudissements ont frénétiquement éclaté, montrant combien ces hommes animés des mêmes sentiments, unis par des besoins et des intérêts communs, ayant une très juste compréhension de leurs droits comme de leurs obligations sociales, comprennent surtout le langage plein de sagesse et d'expérience, en même temps qu'ils s'associaient aux hommages rendus au nouveau député. Une ombre, cependant, s'est glissée sur le front de ce dernier : cette fête, qui devait n'être qu'une manifestation de sympathie à l'adresse d'un ami, aurait pu se passer de toutes allusions politiques d'orateurs trop fervents. C'était une fête d'amis, et, si le président de la Fédération du Sud-Est a dû recueillir trop de conseils, lui qui n'a jamais écouté que sa conscience, nous ne pouvons que le regretter ; c'était imposer, un peu hors de propos, un sacrifice à un homme que nous connaissons assez pour dire qu'il a toujours été *lui* et qu'il restera toujours *lui*.

CONGRÈS

DE

L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

L'Association provinciale des Architectes français (Fédération des Sociétés d'Architectes des départements) tiendra, cette année, sa XXI^e réunion fédérative à Nîmes, les 8, 9, 10 et 11 juin, à la Galerie Jules-Salles.

Parmi les questions à l'ordre du jour des séances, certaines offrent un intérêt tout spécial, telles que :

Assurance des Risques professionnels des Architectes (MM. GOUAULT, THOUBILLON, PELANJON, GOUJON et TALBOURDEAU) ;

Rapport de la Commission sur la proposition de la Société Académique de Lyon ;

Projet de Constitution d'une Chambre des Experts de France (MM. GOUAULT et GOUJON) ;

La responsabilité décennale (M. René MARTIN) ;

Vœu relatif à l'exonération de la taxe des Automobiles pour les Architectes (SOCIÉTÉ DE L'ALLIER) ;

Le titre d'Architecte et la capacité professionnelle (SOCIÉTÉ DE L'AUBE) ;

Le tarif d'honoraires ;

Taxation des honoraires et remboursement des frais de productions (SOCIÉTÉ DE L'AUBE) ;

Unification du tarif des honoraires et frais de déplacement des experts (M. GOUJON) ;

Ingérence des Agents voyers dans les travaux d'Architecture (SOCIÉTÉ DE L'ALLIER)

Les visites de la ville et les excursions organisées à Saint-Gilles et à Aigues-Mortes ne manqueront pas d'offrir un très grand intérêt archéologique. Les délégués et adhérents de la région sont : MM. Benoit (S. A. L.) ; Ed. Bissuel (S. A. L.) ; J. Bissuel (S. A. L.) ; Cahuzac (S. A. L.) ; Chatrousse (Dauphiné-Savoie) ; Denarié (Dauphiné-Savoie) ; Desplagnes (S.

A. L.) ; Françon (S. A. L.) ; Gaillard (Loire) ; Grillet (Saône-et-Loire, Ain, Jura) ; Laroque (Allier) ; Michel (Doubs) ; Naquin de Lippens (S. A. L.) ; Pélanjon (S. A. L.) ; Pelletier (Saône-et-Loire, Ain, Jura) ; Porte (S. A. L.) ; Rogniat (S. A. L.) ; Ant. Sainte-Marie Perrin (S. A. L.) ; Talbourdeau (Allier).

CHRONIQUE SYNDICALE RÉGIONALE

SAINT-CHAMOND

La Chambre syndicale des Entrepreneurs de Saint-Chamond a renouvelé son bureau pour 1910. Ont été nommés :

Président, M. Déplace ;

Vice-Présidents, MM. Callet et Seignol ;

Trésorier, M. Chenevat ;

Secrétaire, M. Fourniaut.

SYNDICAT GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le Bureau du Syndicat général des Industries du Bâtiment des Bouches-du-Rhône a été ainsi composé, à l'Assemblée générale du 9 avril : *Président*, M. Marius Cantini ; *Vice-Présidents*, MM. Apy, Stafter, Ferrat, Gautier, Lisbonis ; *Secrétaire général*, M. Prax ; *Vice-Secrétaire*, MM. Chevret et Pègues ; *Trésorier*, M. Laugier ; *Vice-Trésorier*, M. J. Laurent ; *Archivistes*, MM. Bourre et Daoust ; M. Charle Tourre fait de droit partie du Conseil, avec le titre d'ancien président.

CONCOURS

LYON

ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE

Les épreuves du concours d'admission à l'École régionale d'Architecture de Lyon (2^e session de l'année scolaire 1909-1910) commenceront le lundi 13 juin prochain, à 8 heures du matin.

Seront seuls admis à y prendre part les candidats qui se seront fait inscrire avant le vendredi 3 juin, à 4 heures de l'après-midi, au Secrétariat du Palais des Arts, place des Terreaux.

Les pièces à produire pour l'inscription sont : un extrait d'acte de naissance sur papier timbré et un certificat attestant que le candidat est capable de subir les épreuves d'admission ; cette dernière pièce doit être délivrée, soit par l'un des professeurs de l'École, soit par un professeur chef d'atelier extérieur, soit enfin par un directeur ou un professeur d'école publique de dessin.

Nul ne peut obtenir son inscription, s'il a moins de 15 ans ou plus de 30 ans révolus.

Pour tous autres renseignements, on devra s'adresser au Secrétariat du Palais des Arts, où le programme du concours est tenu à la disposition des candidats.

BORDEAUX

BATEAU-ASILE

Un concours est ouvert entre tous les constructeurs français, pour la construction d'un bateau-asile, dont la création est due aux volontés testamentaires de M. Osiris.

Ce bateau, dont les aménagements seront appropriés à sa destination, sera amarré dans la Garonne à l'endroit jugé le plus convenable par la Municipalité.

Les constructeurs qui auraient l'intention de participer au concours, sont priés d'adresser leur demande à la mairie de Bordeaux (division des travaux publics, 1^{re} section), avant le 11 juin 1910.

Des indications ultérieures seront données aux concurrents admis.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — Le Conseil municipal de *Pont-de-Vaux* a adopté les plans et devis dressés par M. Maurand, architecte, pour la construction d'ateliers et l'aménagement de nouvelles salles de classe au Collège, en vue de l'annexion à cet établissement d'une école primaire supérieure.

ALPES-MARITIMES. — D'importants travaux ont été décidés par le Conseil municipal de *Nice* : construction d'un nouvel hôtel des postes à édifier sur le Paillon, place Saint-François, dépense, 1.500.000 francs ; goudronnage de diverses rues, 22.000 francs ; réfection du môle, 35.000 francs ; construction du nouvel hôpital Pasteur ; agrandissement du cimetière de la Madeleine, 1.371 fr 40 ; construction d'un mur de clôture au cimetière de Caucade.

HAUTE-SAVOIE. — Diverses communes font procéder à des études en vue de l'adduction d'eau potable : *Alex, Bonneguette, Faverges, Lornay, Menthon-les-Bains, Pringy, Saint-Eustache, Talloires, Thusy, Vallières* et *Veyrier-du-Lac*.

SAONE-ET-LOIRE. — La ville de *Chagny* a décidé l'établissement d'un cimetière aux Pendants. Le devis de M. Jeanet, architecte, s'élève à 43.146 francs.

VAUCLUSE. — Le Conseil municipal d'*Avignon* a décidé les travaux suivants : restauration et amélioration du Mont-de-Piété, 14.700 francs ; construction d'une école au hameau de l'Oseraie ; réparation et consolidation de l'hôtel de ville, 22.000 francs ; pavage de la route de Tarascon.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décision approbative.

Par décrets en date du 25 avril 1910, M. le Président de la République a approuvé les soumissions de la maison Mazet et Limouzin, en vue de l'établissement de planchers en béton armé dans les groupes scolaires en construction au Point-du-Jour et à l'avenue Berthelot.

Conseil d'Administration des Hospices civils de Lyon.

Par arrêté du Préfet du Rhône, sont nommés membres du Conseil d'administration des Hospices civils de Lyon : MM. F. CLERMONT, ancien conseiller municipal, architecte ; J. RACLET, ingénieur, directeur de la Société des Forces motrices du Rhône.

Ecole des Beaux-Arts de Lyon : Prix de Paris.

Le jury a rendu son jugement dans l'attribution du Prix de Paris. Deux prix étaient à décerner, cette année ; ils ont été obtenus par M^{lle} PALLUIS peintre, et M. LERICHE, sculpteur. Un second prix, avec prime de 500 francs, a été attribué à M. DESCOMBES, sculpteur.

Vente de terrains domaniaux.

Le samedi 18 juin 1910, à 2 heures de l'après-midi, à la Préfecture de Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, en un seul lot, sans adjudication préparatoire, de l'immeuble ci-après désigné, provenant de l'enceinte fortifiée de Lyon, sur la rive gauche du Rhône, dont le déclassement a été prononcé par une loi du 21 août 1884. Cet immeuble est inscrit au tableau général des propriétés de l'Etat, sous le numéro 2824, et il figure sous le numéro 398 du sommaire des biens de l'Etat non affectés à un service public, tenu à la Direction des Domaines du Rhône.

Cette parcelle de terrain, propre à la construction, de forme rectangulaire, a une superficie d'environ 879 mètres carrés 26 décimètres carrés, et est inscrite au cadastre de la commune de Lyon, dans la section G ; elle est limitée : au

nord et à l'est, par le terrain domaniale dont elle est détachée ; à l'ouest, par le quai de la Vitriolerie, sur lequel elle a une façade de 25 m. 36 environ, et, au sud, par la rue Gustave-Nadaud, sur laquelle elle a une façade d'environ 34 m. 35. — Mise à prix : 29.000 francs

On peut prendre connaissance du cahier des charges et du plan des lieux à la Direction des Domaines de Lyon et au Bureau des Domaines de Lyon, 20, rue de la Part-Dieu.

Au Conseil municipal de Grenoble

Le 29 mai ont eu lieu, à Grenoble, les élections complémentaires pour le remplacement de conseillers municipaux décédés. Parmi les élus se trouve M. Marius MARTIN, entrepreneur, président de l'Union industrielle et commerciale du département de l'Isère.

Distinction honorifique.

M. Jules WERTZ, constructeur métallurgiste à Lyon, ancien juge au Tribunal de commerce (1897), vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du ministère du commerce et de l'industrie. C'est la juste récompense d'une vie de travail, grandement honorable pour l'importante industrie qu'il a développée à Lyon et qui lui a valu un diplôme d'honneur à l'Exposition de Londres.

Brevets d'invention.

M. AAE, titulaire du Brevet n° 354536, pris le 23 mai 1905, pour SERRURE A GACHETTES EN ANNEAU, désirerait traiter avec industriels pour l'exploitation de ce brevet ou l'accord de licences. L'invention est déjà exploitée, et l'on cherche à la développer.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. J. GERMAIN, ingénieur-conseil, Office de Brevets d'invention, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

Livret-Guide de Lyon.

Le Syndicat d'initiative de Lyon vient de mettre en distribution une nouvelle édition de son *Livret guide de Lyon et les environs*, présenté avec tout le soin habituel. Les nombreux renseignements tenus à jour des nouveautés de chaque année sont susceptibles d'attirer de plus en plus les étrangers dans notre ville, à qui les efforts faits à l'occasion de la Semaine d'Aviation ont redonné une meilleure réputation d'animation et de beauté.

Etrennes affectueuses.

Si vous voulez faire comprendre à quelqu'un le prix que vous attachez à avoir toujours de ses nouvelles, offrez-lui pour ses étrennes un ONOTO, ce porte-plume réservoir si pratique. Grâce à lui on peut écrire commodément et n'importe où l'on se trouve.

Les Voies de Communication à Lyon

et dans les grandes villes

— SUITE —

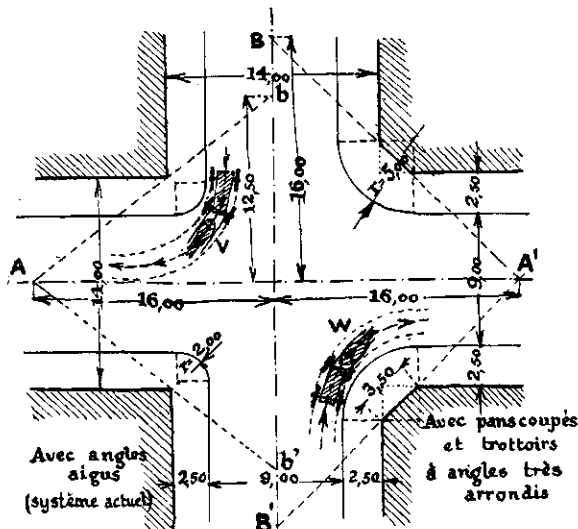
Jusqu'ici, nous n'avons fait qu'examiner la largeur rationnelle à donner à une voie de communication. Il reste maintenant à voir un autre point très important également, c'est la disposition pratique des carrefours. Là, encore, il y aurait lieu de modifier les procédés actuels.

Le nombre des véhicules circulant dans nos rues augmente d'année en année, et il en est presque de même de leur vitesse. Pour faciliter cette circulation, les carrefours devront satisfaire aux deux points suivants : 1° permettre aux véhicules d'effectuer un tournant correct ; 2° permettre aux véhicules de se voir le plus loin possible.

Si nous considérons nos rues actuelles avec carrefours à

angles vifs, nous voyons qu'elles répondent mal à ce programme. Prenons, par exemple, deux rues types de 14 mètres avec chaussées de 9 mètres et trottoirs de 2^m50 chacun, et se coupant à angle droit : le rayon du cercle de raccordement des bordures de trottoirs est généralement de 2 mètres. Il en résulte qu'un véhicule V ne peut tourner correctement en suivant le trottoir et gardant le côté qui lui est assigné. S'il tient sa droite dans la première rue BB', il devra, pour tourner, gagner le milieu de la chaussée de la seconde rue AA', s'exposant ainsi à rencontrer les véhicules circulant dans l'axe de cette dernière, ce qui offre un grave danger, surtout si cette rue AA' a dans son axe une ligne de tramways.

Si, maintenant, nous remplaçons les angles vifs par des



Croisement de 2 rues de 14m.

FIG. 4

pans coupés de 3^m50 de long, nous pourrions alors donner au trottoir un rayon de courbure de 5 mètres, et dans ces conditions, un véhicule W pourra exécuter un tournant correct sans avancer au milieu de la chaussée.

D'autre part, les pans coupés permettent aux véhicules venant des rues qui se croisent de se voir de plus loin. C'est ainsi qu'un observateur en A verra la rue transversale sur une longueur bb' de 25 mètres dans le cas des angles aigus, et sur une longueur BB' de 32 mètres dans le cas des pans coupés. Le tournant des trottoirs est également rendu plus commode pour les piétons. L'établissement des pans coupés facilite donc grandement la circulation aux carrefours, sans apporter, cependant, de gêne aux propriétaires ou locataires des immeubles où ils sont placés. Au point de vue des boutiques, ils sont même avantageux et permettent souvent un accès commode des magasins; ceci est si vrai que, lorsqu'il n'y a pas de pan coupé, les commerçants en établissent en retrait dans l'immeuble, comme nous en avons à Lyon de nombreux exemples. Pour les étages, les pans coupés pourraient, dans certains cas, être une gêne, mais cet inconvénient n'existe plus avec l'emploi des parties en encorbellement, telles qu'elles sont autorisées actuellement, et qui permettent de rendre les pièces d'angles plus gaies et plus agréables à habiter.

Quand les voies qui se rencontrent sont de grandes artères,

le problème se pose alors d'une façon plus complexe, étant donné l'importance de la circulation qui s'y trouve, et il y a lieu d'envisager un dispositif différent. Il faut alors séparer nettement l'espace réservé aux véhicules qui doivent tourner et celui des voitures qui continuent en ligne droite. Il est alors indiqué de placer quatre refuges au milieu du carrefour, laissant entre eux une chaussée de 11 mètres au moins : entre ces refuges et les trottoirs qui leur font face, il y aurait une chaussée de 9 mètres, pour deux lignes de tramways et une ligne de voitures. On arrive ainsi pour deux avenues de 32 mètres à avoir des pans coupés de 16 mètres de long. C'est là un dispositif qui doit être un minimum, et il faut lui préférer une place véritable donnant plus de commodités et

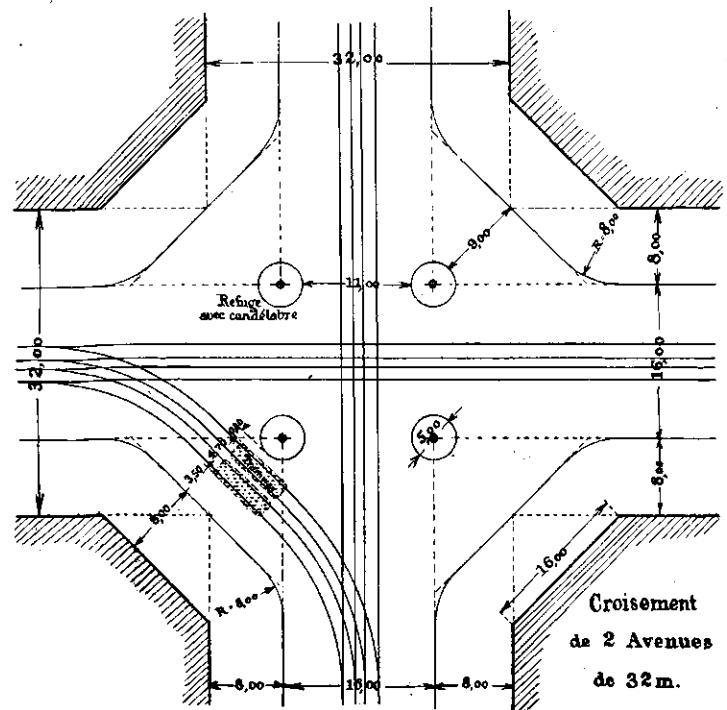


FIG. 5.

surtout plus d'air; mais déjà un simple coup d'œil sur le plan ci-joint montre la différence entre le minimum proposé et les carrefours de nos avenues, comme ceux de l'avenue de Saxe avec le cours Gambetta ou le cours Lafayette. A Lyon, d'ailleurs, la plupart des tournants sont incommodes, et les plus faciles sont ceux où l'établissement des voies de tramways a nécessairement obligé de rescinder les trottoirs.

(A suivre)

Antoine PALLIÈRE,
Ingénieur des Arts et Manufactures.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 20 au 28 mai 1910.

- Cours Henri, 100, angle rue Louis, 37. Hangar. Propr., M. Ferrero.
- Rue Stéphane-Coignet, 25. Maison. Propr., M. Sandre (E.) M. Merlin, architecte, rue Saint-Maurice, 20.
- Quai de Vaise, 35. Hangar-impasse. Propr., M. Picard, rue Sergent-Blandan, 42.
- Rue de la Pyramide, 113 bis. Hangar. Propr., M. Gallo, chemin de Saint-Just-à-Saint-Simon.
- Rue Duguesclin, 115 bis. Exhaussement d'un immeuble. Propr., M. Suter, président de l'Union Helvétique, place Morel, 1. Arch., M. Bourbon, cours de la Liberté, 15.
- Chemin de Debourg. Maison. Propr., M. Martinet, chemin de la Vitriolerie, 31. Arch., M. Cadet, rue Ney, 75.

Chemin de Villion, 58. Maison. Propr., M Lefauchaux, avenue de Saxe, 96. Ingén., M. Bérroujon, rue Rabelais, 38

Rue Nouvelle, angle rue Saint-Charles. Hangar. Propr., M. Fiol Henri, rue Bara, 20.

Rue Barrier, 13. Grosses réparations à l'immeuble. Propr., M. Chanel, rue Masséna, 48. Entrepr., M. Franck.

Rue Claude-Rampon, 1 bis. Maison. Propr., M^{me} Jeton, rue du Lac, 46. Arch., M. Michut, cours Lafayette prolongé, 13.

Angle rue Robert et rue Barrier prolongée. Bâtim. Propr., MM. Haour frères, cours de la Liberté, 9.

Rue Marc-Antoine-Petit. Maison. Propr., M. Rage, cours Charlemagne, 32.

Rue d'Anton, angle rue Abondance. Hangar. Propr., M. Boyer, rue Paul-Bert, 120.

Rue Pasteur, angle rue de la Lône. Hangar et Entrepôt. Entrepr., M. Mazet, cours de la Liberté, 61.

Rue Crillon, 9. Hangars. Propr., M. Joly.

Rue de la Madeleine, 23. Hangar. Propr., M. Travers. Arch., M. Merlin, rue Saint-Maurice, 20.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

27 Mai 1910

	DROITS D'ACCISE EN SUS	
	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	157 20	165 »
— en planche rouge	190 »	195 »
— — jaune	160 »	165 »
Etain Banca en lingots	405 »	410 »
— Billiton et détroits en lingots	400 »	405 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	40 »	41 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	43 »	44 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	56 »	57 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	75 »	76 »
— — — Autres marques	72 »	73 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	»
— laminé	600 »	»
Aluminium brut pour fonderie	205 »	215 »
— laminé	330 »	»
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 50	21 »
Fer à double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	22 50	23 »

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 16 mai. — *Mairie de Saint-Martin-en-Haut.* — Construction du groupe pour la mairie et les écoles. — 1^{er} lot. Maçonnerie, terrassements, pierre de taille. Montant, 62.389 fr. 28. Non adjugé. — 2^e lot. Charpente. Montant, 14.547 fr. 46. Adjud., Société coopérative des ouvriers charpentiers, à Lyon, 1,10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 9.047 fr. 85. Adjud., M. Benoit Ville, à Saint-Martin-en-Haut, 1,16 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 8.928 fr. 07. Adjud., M. François Gout, à Saint-Symphorien-sur-Coise, 23,50 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie. Montant, 4.296 fr. 67. Adjud., M. Firmin Coy, à Saint-Symphorien-sur-Coise, 23,05 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Peinture, plâtrerie, vitrerie, fumisterie. Montant, 10.606 fr. 04. Adjud., M. Emile Jacquet, à Thourins, 8 p. 100 de rabais.

Rhône. — 24 mai. — *Mairie de Lyon.* — Remplacement de bordures de trottoir et réfection des bordures de rigoles, rue des Chevaucheurs. Montant, 3.932 fr. 10. Soumissionnaires : MM. Desflaches, 4 p. 100. — Dufier, 4 p. 100. — Adjud., M. Canque, 2, rue d'Amboise, à Lyon, 7 p. 100 de rabais.

Rhône. — 24 mai. — *Mairie de Lyon.* — Démolition des immeubles situés sur l'emplacement du groupe scolaire de Bèchevelin. Mise à prix, 1.500 fr. Soumissionnaires : néant. — Adjud., M. Chatelain, 45, rue Dunois, 2.065 fr.

Rhône. — 24 mai. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un bâtiment pour le remisage des véhicules automobiles appartenant à la ville de Lyon. Montant, 7.734 fr. 94. — Soumissionnaire : M. L. Védrine, prix du devis. — MM. L. Taboury, 0,50 p. 100. — Société coopérative des ouvriers charpentiers du Rhône, 2 p. 100. — Association coopérative des ouvriers ferblantiers, plombiers, zingueurs, 5,25 p. 100. — Adjud., M. Ch. Hostein, 11, chemin du Vivier, à Lyon, 6 p. 100 de rabais.

Rhône. — 27 mai. — *Mairie de Lyon.* — Restauration de la mairie du IV^e arrondissement. — 1^{er} lot. Couverture en ardoise. Montant, 6.617 fr. Soumissionnaires : Association des plombiers-zingueurs, 21,50 p. 100. — MM. Guttin, 13,77 p. 100. — Leravat, 21,15 p. 100. — Adjud., MM. Chapon frères, 12, rue Passet, 23,30 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Plomberie. Mont., 12 148 fr. 06. Soumissionnaires : MM. Chapon frères, 36,55 p. 100. — Leravat, 25,10 p. 100. — Guttin, 33,77 p. 100. — Gautier, 24 p. 100. — Union ouvrière des plombiers-zingueurs, 37,11 p. 100. — M. Ardin, 32,60 p. 100. — Adjud., Association des plombiers-zingueurs, 40, rue Saint-Michel, 38 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente en bois. Montant, 3.403 fr. 75. Soumissionnaires : MM. Chrétien, 20,24 p. 100. — Lafosse, 18,35 p. 100. — Adjud., Société coopérative des ouvriers charpentiers du Rhône, 18, boulevard Pommerol, 21 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Charpente en fer. Montant, 1.345 fr. Soumissionnaire :

Union des métallurgistes, 25,75 p. 100. — Adjud., MM. Euler et Goy, cours Lafayette, 296, 32,11 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 7.561 fr. 49. Soumissionnaires : Union ouvrière de plâtriers-peintres de Lyon, 31,50 p. 100. — Union lyonnaise, 35,70 p. 100. — MM. Micheletti et Gonnetand, 34,80 p. 100. — Adjud., M. Pauty, 1, rue Voltaire, 36,16 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Maçonnerie et ciments. Montant, 4.160 fr. 48. Soumissionnaires : MM. Taboury Louis, 12,15 p. 100. — Taboury fils, 12,35 p. 100. — Adjud., M. Pénélon, 1, rue Cité-Delassalle, Villeurbanne, 16,15 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Pierre de taille. Montant, 5.243 fr. 70. Pas de soumissionnaires. — 8^e lot. Menuiserie et parquets. Montant, 5.453 fr. 87. Soumissionnaires : MM. Brunet, 15,60 p. 100. — Cavard, 18,25 p. 100. — Péraglié, 21,30 p. 100. — Secret, 20,30 p. 100. — Burdet, 17,30 p. 100. — Chrétien, 20,25 p. 100. — Lafosse, 18,15 p. 100. — Adjud., MM. Leblois et Garnier, 20, rue Duguesclin, 22,20 p. 100 de rabais.

Allier. — 14 mai. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Montant, 20.000 fr. Adjud., M. Drago, à Renaison (Loire), 9 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montant, 2 100 fr. Adjud., M. Berthier, à Chassemarx, 1 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Montant, 1.500 fr. Non adjugé.

Allier. — 14 mai. — *Mairie d'Yzeure.* — Construction de logements pour institutrices de l'école infantine. Montant, 13.850 fr. 85. Non adjugé.

Côte-d'Or. — 21 mai. — *Mairie de Dijon.* — Travaux de pavage de la rue Mably, du Rempart-du-Château et de la petite rue du Château. Montant, 39.700 fr. Soumissionnaires : MM. Lamour, Lenoble, prix du devis. — MM. Platret, 0,01 p. 100. — Société anonyme des granits porphyroïdes des Vosges, 0,05 p. 100. — L. Grillet, 2 p. 100. — Conord, 4 p. 100. — E. Martin, 4 p. 100. — A. Martin, 5 p. 100. — Adjud., M. Guyot, 7, allée des Capucines, à Marseille, 12 p. 100 de rabais.

Doubs. — 18 mai. — *Besançon.* — Service du génie. Construction de baraquements au camp du Valdahon. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, plâtrerie, pavages, carrelages, poterie, travaux en ciment, asphalte et bitume. Montant, 926.150 fr. Soumissionnaires : MM. A. Sourieux, 15 p. 100. — A. Py, 15 p. 100. — N. Marcellin, 15 p. 100. — Veuve L. Pateu, 14 p. 100. — L. Tavad, 13 p. 100. — M. Lavaud, 9,60 p. 100. — I. Micciolo, 8 p. 100. — P. Denis, 7 p. 100. — Société Robion et Mallarino, 5 p. 100. — V. Borgnetta, 2 p. 100 d'augmentation. — M. L. Ollier, 2,30 p. 100. — Adjud., M. Cyprien Tartary, à Longuyon (Meurthe-et-Moselle), 7,30 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Couverture, charpente, menuiserie et objets mobiliers en bois. Montant, 282.500 fr. Soumissionnaires : Société Robion et Mallarino, M. A. Py, prix du devis. — MM. E. Thanassot, 2 p. 100. — L. Ollier, 3 p. 100. — P. Munier, 3 p. 100. — E. Cardot, 3,70 p. 100. — L. Chabod, 8 p. 100. — Veuve L. Pateu, 9,50 p. 100. — C. Mounié, 10 p. 100. — F. Masson, 10 p. 100. — L. Izabel, 11,10 p. 100. — E. Mannot, 12,70 p. 100. — C. Thary, 12,70 p. 100. — Mallen frères, 13 p. 100. — Roux, Reynaud et Matou, 14,10 p. 100. — J. Thévenon, 15,10 p. 100. — L. Cante, 15,90 p. 100. — P. Papineau, 16,50 p. 100. — P. Bamet, 18,20 p. 100. — E. Septier, 18,60 p. 100. — L. Quillery, 20,10 p. 100. — P. Paquet, 20,50 p. 100. — Adjud., M. Eugène Defaut, à Auxonne, 21 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie, quincaillerie, objets mobiliers en fer. Montant, 231.020 fr. Soumissionnaires : MM. E. Cardot, 2,50 p. 100. — L. Charbonnel, 15,20 p. 100. — J. Mary, 17 p. 100. — L. Déliot, 26 p. 100. — L. Izabel, 35,10 p. 100. — A. Devaux, 35,30 p. 100. — P. Longchamp, 37 p. 100. — H. Hausmann, 38,30 p. 100. — J. Grandperrin, 38,70 p. 100. — J. Herail, 40,20 p. 100. — Adjud., M. Honoré Baudère, avenue Carnot, à Besançon, 42,90 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Zinguerie, ferblanterie, cuivrerie, plomberie, fontainerie, fumisterie, poêlerie et canalisation en fonte. Montant, 35.980 fr. Soumissionnaires : MM. E. Thomassot, 3 p. 100. — L. Izabel, 13,10 p. 100. — L. Cante, 14 p. 100. — G. Dupuy, 15,20 p. 100. — M. Lamouroux, 15,30 p. 100. — F. Vivier, 15,50 p. 100. — M. Gerin, 18 p. 100. — L.-J. Saint-Amand, 23,10 p. 100. — E. Baigue, 23,40 p. 100. — A. Larose, 27 p. 100. — H. Demenjon, 33,30 p. 100. Adjud., M. Léopold Vastroux, à Valdahon, 35 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Vitrerie, peinture, tenture. Montant, 33.780 fr. Soumissionnaires : MM. P.-H. Martel, 1 p. 100. — A. Georgeon, 3 p. 100. — A. Parisot, 8 p. 100. — P.-A. Munier, 10 p. 100. — A. Rouge, 12 p. 100. — A. Humblot, 16,20 p. 100. — E. Philippe, 21 p. 100. — E. Jedy, 23,10 p. 100. — A. Mataillet, 27 p. 100. — C. Grégoire, 28,50 p. 100. — Union lyonnaise des entrepreneurs de plâtrerie-peinture, 35,30 p. 100. — Adjud., M. Henri Lasibille, avenue Carnot, à Besançon, 40,50 p. 100 de rabais.

Doubs. — 18 mai. — *Besançon.* — Direction d'artillerie de Besançon. Fourniture de bois divers (9 lots). 140 mètres cubes de peuplier en grume, en 7 lots égaux. Adjud., M. Saintvoisin, à Deluz, 1 lot à 1.000 fr., 1 lot à 1.040 fr., 1 lot à 1.080 fr., 2 lots à 1.200 fr. 2 lots non adjugés, réadjudication le 8 juin. 20 mètres cubes de hêtre en plateaux, en deux lots égaux. Adjud., M. Masson, à Besançon, 1 lot à 695 fr., M. Saintvoisin, à Deluz, 1 lot à 700 fr.

Doubs. — 20 mai. — *Mairie de Besançon.* — Agrandissement du lycée de jeunes filles. — 1^{er} lot. Démolition, fouilles, maçonnerie, canaux, plâtrerie. Montant, 128.079 fr. 94. Soumissionnaires : MM. Micciolo, 15 p. 100. — Ollier, 15 p. 100. — Pateu, 14 p. 100. — Denis, 7,80 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Parini, 5 p. 100 d'augmentation. — 2^e lot. Charpente. Montant, 29.419 fr. 61. Soumissionnaires : MM. Masson, 17 p. 100. — Pateu, 16,50 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Papineau, 15 p. 100 d'augmentation. — 3^e lot. Menuiserie et serrurerie des cours primaires. Montant, 9.128 fr. 08. Soumissionnaires : MM. Pourcelot, 8,50 p. 100. — Joly, 7 p. 100. — Chabod, 5 p. 100. — Baudère, 5 p. 100. — Hugenschmit, 4 p. 100. — Hausmann, 2 p. 100. — Masson, 1,25 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Déliot, prix du devis. — 4^e lot. Menuiserie et serrurerie des conciergeries, dortoirs et infirmeries. Montant, 14.498 fr. 47. Soumissionnaires : MM. Joly, 8 p. 100. — Chabod, 5 p. 100. — Hugenschmit, 5 p. 100. — Masson, 2 p. 100. — Hausmann, 2 p. 100 d'augmentation. Adjud., M. Déliot, prix du devis. — 5^e lot.

Ferblanterie, fontainerie, appareils sanitaires, couverture, fumisterie. Montant, 19.445 fr. 93. Soumissionnaires : MM. Cante, 7 p. 100. — Pateu, 7 p. 100. — Emile Lasibille, 5 p. 100. — Ernest Lasibille, 5 p. 100. — Raffour, 4 p. 100 d'augmentation. — MM. Baigue, Gérin, prix du devis. — Adjud., M. Vivier, 0,50 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 6.437 fr. 97. Soumissionnaires : MM. Rouge, 12 p. 100. — H. Lasibille, 11,50 p. 100. — Martel, 11 p. 100. — J. Lasibille, 11 p. 100. — Grégoire, 10,75 p. 100. — Hennequin, 10,70 p. 100. — Mathieu, 10,60 p. 100. — Doney, 10,50 p. 100. — Baud, 10,50 p. 100. — Rame, 10,25 p. 100. — Desservy, 10,25 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Denizot, prix du devis.

Drôme. — 17 avril. — *Mairie de Villeperdrix.* — Construction d'un canal d'arrosage dérivé du torrent de la Combe de Léoux. Montant, 43.000 fr. Adjud., M. J. Guala, à Die, 10 p. 100 de rabais.

Drôme. — 22 mai. — *Mairie de Saint-Rambert-d'Albon.* — Construction d'une maison d'école de garçons. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, couverture en tuiles, plâtrerie, peinture, vitrerie et tenture. Montant, 39.745 fr. 91. Adjud., M. Joseph Grandjean, rue de l'Isère, à Grenoble, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, plomberie, zincage et serrurerie. Montant, 34.528 fr. 26. Adjud., M. Jules Petit, à Bourg-Argental (Loire), 15,50 p. 100 de rabais.

Gard. — 22 mai. — *Mairie de Fons-Outre-Gardon.* — Construction d'un groupe scolaire. Montant, 21.050 fr. Soumissionnaires : MM. Louba, 2 p. 100. — Mazoyer, 1 p. 100 d'augmentation. Adjud., M. Charles Viala, à Fons, 1,50 p. 100 de rabais.

Gers. — 21 mai. — *Préfecture.* — Chemin de grande communication n° 3, de Fleurance à Vic-Fezensac. Redressement de la côte de la Batisse à Jegun. Montant, 21.845 fr. 78. Soumissionnaires : MM. Lapouge, Beuste, Escalup, Carrère, prix du devis. — Adjud., Mme veuve Périco, à Auch, 1 p. 100 de rabais.

Hautes-Alpes. — 19 mai. — *Préfecture.* — Travaux de transformation à l'ancien Evêché de Gap. — 1^{er} lot. Maçonnerie et plâtrerie. Montant, 6.500 fr. Adjud., M. Borriani, à Gap, 23 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 1.700 fr. Adjud., Mme Basset, à Gap, 1 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plomberie et vitrerie. Montant, 1.500 fr. Adjud., M. Vial, à Gap, 1 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Peinture. Montant, 2.100 fr. Adjud., M. Fournier, à Gap, 31 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Installations électriques. Montant, 2.000 fr. Adjud., MM. Chahrand et Bellevoin, à Gap, 2 p. 100 de rabais.

Haute-Saône. — 11 mai. — *Hôtel de Ville de Lure.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Confians-sur-Lanterne. Agrandissement de l'abattoir et construction d'une maison d'habitation pour le garde. Montant, 7.351 fr. 99. Adjud., M. Jouhaudaux-Maillefer, à Saint-Loup, prix du devis. — 2^e lot. Luze. Transformation d'un lavoir. Montant, 4.510 fr. 75. Soumissionnaires : MM. E. Jallot, 2 p. 100. — H. Robert, 3 p. 100. — Adjud., M. Julien Solignat, à Luze, 4 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Mollans. Reconstruction du recipient de la fontaine du haut du village, remplacement de la conduite et établissement d'un élévateur d'eau. Montant, 4.014 fr. 95. Adjud., M. Augustin Fage, à Mollans, 1 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Citers. Construction d'un ponceau de 4 mètres d'ouverture sur le ruisseau de la Neuve-Rivière en aval du moulin du Roy. Montant, 3.529 fr. 90. Adjud., M. Joseph Guyot, à Saint-Sauveur, prix du devis. — 5^e lot. Moffans. Captage des sources du Chenoley. Montant, 2.550 fr. 75. Adjud., M. Ernest Bruot, à Faymont, 2 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Jasney, Girefontaine et Plainement. Réparations à l'église co-paroissiale. Montant, 1.825 fr. 02. Adjud., M. Paul Quentey, à Melincourt, prix du devis. — 7^e lot. Roye. Construction d'une passerelle sur la rivière « Le Rahin ». Montant, 1.747 fr. 05. Soumissionnaire : M. P. Piguat, 4 p. 100. — Adjud., M. Jules Butel, à Lure, 5 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Saint-Loup. Réfection de water-closets et urinoirs publics. Montant, 1.989 fr. 80. Adjud., M. Henri Colle, à Saint-Loup, 1 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Vy-les-Lure. Réparations d'entretien des bâtiments communaux. Montant, 787 fr. 32. Adjud., M. Félicien Brun, à Ronchamp, 12 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 12 mai. — *Sous-préfecture de Saint-Julien.* — Marlioz. Translation du cimetière. Montant, 5.851 fr. 63. Pas de soumissionnaire. Sera traité de gré à gré.

Haute-Savoie. — 12 mai. — *Hospices civils d'Annecy.* — Grosses réparations à l'hôpital. — 1^{er} lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 2.953 fr. 69. Soumissionnaires : MM. J. Barut, 5 p. 100. — L. Marcoz, 9 p. 100. — Adjud., M. Joseph Provenat, avenue de Cran, à Annecy, 11 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Maçonnerie, plâtrerie, peinture, carrelages, revêtements. Montant, 13.119 fr. 76. Soumissionnaires : MM. E. Gaillard, 2 p. 100. — J.-B. Gibello, 8 p. 100. — L. Faleto, 9 p. 100. — J. Charvin, 12 p. 100. — Adjud., M. Louis Murgier, à la Prairie (Annecy), 15 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 14 mai. — *Mairie de Thônes.* — Chemin vicinal ordinaire n° 5, dit de Chamossières. Reconstruction en maçonnerie des culées du pont sur la rivière « Le Fier ». Montant, 6.900 fr. Soumissionnaires : MM. J. Ferrero, 3 p. 100. — M. Boguey, 3 p. 100. — L. Guelpa, 5 p. 100. — Adjud., M. Jean Thonin, à Thônes, 9 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 19 mai. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Saint-Didier. Agrandissement du cimetière communal. Montant, 7.894 fr. 81. Soumissionnaires : M. C.-J. Néplaz, prix du devis. — MM. L. Lambert, 5 p. 100. — H. Bergeand, 8 p. 100. — Adjud., M. Constant Chiocca, à Chens, 10 p. 100 de rabais.

Hérault. — 15 mai. — *Mairie de Valbos.* — Adduction et distribution d'eau potable. — 1^{er} lot. Usine élévatoire et bassins réservoirs. Montant, 20.000 fr. Adjud., M. Xavier Valada, à Saint-Thibéry, 24,40 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Tranchées, canalisation et organes de distribution. Mont., 36.100 fr. Adjud., M. Victor Germa, rue Massol, 11, à Béziers, 32 p. 100 de rabais.

Hérault. — 22 mai. — *Mairie de Sérignan.* — Travaux d'assainissement de la plaine des Flottes, sur la rive gauche de l'Orb. Montant, 16.000 fr.

Soumissionnaires : MM. H. Jaur, 1 p. 100. — A. Félix, 1,50 p. 100. — P. Jor, 2 p. 100. — Alengry-Siffroy, 2 p. 100. — Adjud., M. Léon Lachaise, 8, avenue de la République, à Béziers, 3 p. 100 de rabais.

Hérault. — 22 mai. — *Mairie de la Caunette.* — Construction d'un pont métallique. Montant, 26.800 fr. Adjud., M. Estrabaud, à la Caunette, 10 p. 100 de rabais.

Isère. — 22 mai. — *Mairie de Roybon.* — Chemin vicinal ordinaire n° 9, de la Verne et de Bourgoconnière. Construction sur 1.872 mètres. Montant, 11.600 fr. Adjud., M. Marius Perriollat, à Montfalcon, 5 p. 100 de rabais.

Isère. — 22 mai. — *Mairie de Saint-Sébastien.* — Chemin vicinal ordinaire n° 11, de Saint-Sébastien au pont de Ponsonnas. Construction sur 364 m. 25. Montant, 42.500 fr. Soumissionnaires : MM. Hugonard, 10 p. 100. — Grandmaison, 10 p. 100. — A. Nivoir, 7 p. 100. — B. Jail, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Sibut, A. Maurice, Borghésio, prix du devis. — M. Veyret, 1 p. 100. — Adjudic. provisoire, M. Court, à La Mure, 2 p. 100 de rabais. Rabais minimum, 6 p. 100.

Isère. — 22 mai. — *Mairie de Vizille.* — Construction d'un abattoir. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, légers ouvrages, ciment, plâtrerie, peinture, verrerie. Montant, 23.372 fr. 47. Soumissionnaires : MM. B. Fioretta, 0,50 p. 100. — C. Debernardy, 4 p. 100. — D. Debernardy, 5 p. 100. — Murienne, 5 p. 100. — Grandmaison, 5,20 p. 100. — Cadelard, 6,75 p. 100. — Buscalion, 10,25 p. 100. — Trabbia, 11,30 p. 100. — Adjud., M. Peyrard, à Vizille, 15 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, couverture, menuiserie, quincaillerie. Montant, 11.538 fr. 15. Soumissionnaires : MM. Jail, 6 p. 100. — J. Marchand, 10 p. 100. — Déchaux, 11 p. 100. — J. Faure, 13 p. 100. — Mornand, 16 p. 100. — Sibille, 17 p. 100. — Jourdan, 18 p. 100. — Adjud., M. Eugène Berthet, à Vizille, 20 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie et installation mécanique. Montant, 6.581 fr. 75. Soumissionnaires : MM. Bonnier, 15 p. 100. — Barbier, 16 p. 100. — Guillot, 18 p. 100. — Pontet, 20 p. 100. — Grand frères, 21 p. 100. — Parat, 21,10 p. 100. — Poncet, 22 p. 100. — Adjud., M. Drevot, à Grenoble, 27 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Zinguerie, plomberie, eau. Montant, 3.432 fr. Soumissionnaires : MM. Thomas, 10,25 p. 100. — Lapierre, 12,10 p. 100. — Riboud, 13,50 p. 100. — Demenjon, 14,40 p. 100. — Gannon, 14,50 p. 100. — Canavezio, 15,50 p. 100. — Bonhomme, 18,05 p. 100. — Adjud. Association ouvrière de Grenoble (M. Gaillard, directeur), 19 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 14 mai. — *Mairie de Chalon.* — Peinture à exécuter aux biens communaux compris dans la 9^e section. — Montant, 1.300 fr. — Soumissionnaires : MM. E. Noble, 3 p. 100. — A. Arnoux, 3 p. 100. — L. Collin, 3 p. 100. — Adjud., M. Charles Amiel, à Chalon, 5 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 15 mai. — *Mairie d'Etang-sur-Arroux.* — Construction d'une mairie avec locaux scolaires. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, canalisation et divers. — Montant, 23.978 fr. 26. Adjud., MM. Gacon et Auboyer, à Luzy (Nièvre), 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, toiture, zinguerie et fonte. Montant, 6.699 fr. 42. Adjud., M. Léon Frontière, à Toulon-sur-Arroux, 11 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie, ferronnerie, serrurerie et quincaillerie. Montant, 9.196 fr. 12. Adjud., M. René Gogneau, à la Comelle, 7 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, carrelage, fumisterie, peinture, tenture et vitrerie. Montant, 5.410 fr. 41. Adjud., M. Louis Gaunet, à Autun, 17 p. 100 de rabais.

Ministère de la Guerre. — 24 mai. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture de bois d'essences diverses : 1^o 17.000 mc. sapin en planches et en voliges. Adjud., M. Gamet, à Virieu-le-Petit (Ain). — 2^o 7.000 mc. grisard en planches et en voliges. Non adjudé. — 3^o 5.500 mc. peuplier en planche et en voliges. Non adjudé.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Dimanche 5 juin. — *Mairie de Millery.* — Construction d'une mairie avec annexes et bureau de poste. — Renseignements à la mairie.

Rhône. — Mardi 28 juin, 5 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture et installation des appareils sanitaires à l'Orphelinat municipal de garçons. Adjudication restreinte. Ces travaux sont évalués à la somme de 9.790 fr. Le cautionnement à fournir par l'adjudicataire est de 650 fr. Le pli global contenant les pièces exigées devra être adressé au Maire de Lyon, par la poste, recommandé, et de façon à arriver à l'Hôtel de Ville, au plus tard le 28 juin 1910, jusqu'à 5 h. 1/2 du soir. — Les devis et cahier des charges sont déposés à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où les intéressés peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Pièces le 15 juillet, 5 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Conformément aux délibérations du Conseil municipal de Lyon des 23 décembre 1907 et 5 octobre 1908, les ouvrages en béton de ciment armé compris dans le projet de construction des abattoirs et du marché aux bestiaux de la Mouche doivent faire l'objet d'un concours public en trois groupes ci-après désignés : 1^{er} groupe, comprenant : marché aux bestiaux, salles d'abatage, écurie d'abatage, écurie d'attente, charcuteries, frigorifiques, salle des machines, bâtiment des chaudières, réservoir. 2^e groupe, comprenant : grandes écuries du marché, porcherie, cuisine des porcs. 3^e groupe, comprenant : entrée du marché, banques et logements, écuries et remises des marchands de bestiaux, bureaux, pavillons des surveillants, dépôts, atelier de vidange, triperie, postes et télégraphes, poste de police, administration, habitation du directeur, pavillon des syndicats, laboratoires, habitation du gardien, écuries des bouchers, tripiers et charcutiers, abattoir sanitaire, abattoir hippophagique, écuries des bouchers de l'abattoir hippophagique, écuries d'attente de l'abat-

toir hippophagique, écuries d'attente de l'abattoir sanitaire, pavillons divers. — Renseignements au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, à Lyon.

Ain. — Dimanche, 12 juin, 2 h. — *Mairie de Villereversure.* — Construction de fontaines publiques. Montant, 18.835 fr. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 19 juin, 2 h. — *Mairie d'Ygrande.* — Construction d'un lavoir couvert au lieu dit « La Grand-Font ». Montant, 4.780 fr. Cautionnement, 130 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'architecte voyer, boulevard des Mouillères, à Bourbon-l'Archambault. — Les soumissions devront parvenir par lettre franchie et recommandée à M. le Maire d'Ygrande, la veille de l'adjudication au plus tard, avant 5 heures du soir. — Renseignements à la mairie.

Alpes-Maritimes. — Mercredi 15 juin. — *Nice.* — Service du génie. Travaux de construction de planchers en chêne dans la caserne Crenant, à Peira-Cava. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies, au plus tard le 5 juin 1910, avant midi. — Renseignements à la chefferie du génie, à Nice, rue Ségurane, 1.

Basses-Alpes. — Samedi 11 juin, 2 h. — *Mairie de Digne.* — Aménagement d'un collège de filles dans l'immeuble de l'ancien Grand Séminaire. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, plâtrerie. Montant, 19.835 fr. 32. Cautionnement, 650 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie. Montant, 12.930 fr. 67. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 2.221 fr. 54. Cautionnement, 70 fr. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie, appareils sanitaires. Montant, 4.683 fr. 14. Cautionnement, 150 fr. — 5^e lot. Peinture, vitrerie, papiers peints. Montant, 6.387 fr. 67. Cautionnement, 200 fr. — 6^e lot. Chauffage à vapeur à basse pression. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 7^e lot. Mobilier scolaire. Montant, 8.936 fr. Cautionnement, 250 fr. — 8^e lot. Béton de ciment armé. Montant, 18.745 fr. 90. Cautionnement, 600 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte municipal. — Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Samedi 11 juin, 2 h. — *Sous-préfecture de Châtillon-sur-Seine.* — Aignay-le-Duc. Restauration de distribution d'eau. Montant, 8.919 fr. 60. Cautionnement, 250 fr. Frais, 175 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Manneret, conducteur voyer, à Aignay-le-Duc. — Les soumissions seront déposées le 11 juin, avant 2 heures. — Renseignements à la sous-préfecture.

Côte-d'Or. — Dimanche 12 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Talant.* — Agrandissement du lavoir de Vaissou et réparation à celui de la Fillette. Montant, 1.000 fr. Auteur du projet, M. Thanron, conducteur voyer à Dijon. — Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Lundi 20 juin. — *Dijon.* — Service du génie. Remplacements de parquets à la caserne Carnot, à Chalon-sur-Saône, et à la caserne Duhesme, à Mâcon. — 1^{er} lot. Remplacement de parquets à Chalon-sur-Saône. Montant, 5.000 fr. — 2^e lot. Remplacement de parquets à Mâcon. Montant, 5.000 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies, au plus tard, le 7 juin 1910. — Renseignements à la chefferie du génie de Dijon, caserne Dampierre, et chez les caserniers des places de Chalon-sur-Saône et Mâcon.

Doubs. — Jeudi, 9 juin, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Pontarlier.* — Travaux communaux. 1^{er} lot. Malbuisson. Construction du chemin rural de Malbuisson au lac de Saint-Point. Montant, 4.192 fr. 85. Cautionnement, 160 fr. Auteur du projet, Service vicinal. — 2^e lot. Mouthe. Extension du réseau des conduites d'eau. Montant, 2.478 fr. Cautionnement, 80 fr. Auteur du projet, Service hydraulique. — 3^e lot. Les Fins. Construction d'un hangar. Montant, 8.926 fr. 80. Cautionnement, 320 fr. Auteur du projet, M. Racla, architecte à Morteau. — 4^e lot. Hôpitaux-Neufs. Construction d'un dépôt de pompes et d'un lavoir. Montant, 10.145 fr. 01. Cautionnement, 350 fr. Auteur du projet, M. Richard, architecte à Pontarlier. — 5^e lot. Sombacour. Réparations au réservoir. Montant, 19.534 fr. 42. Cautionnement, 700 fr. Auteur du projet, M. Sauterey, architecte à Pontarlier. — 6^e lot. Les Fourgs. Construction de trois écoles. Montant, 45.000 fr. Cautionnement, 1.600 fr. Auteur du projet, M. Parrod, architecte à Pontarlier. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par les auteurs des projets. Renseignements à la Sous-Préfecture.

Drôme. — Dimanche 5 juin, 2 h. — *Mairie de Bonneval.* — 1^{er} lot. Chemin vicinal ordinaire n° 2, du hameau des Miaux au chemin d'intérêt commun n° 48. Construction d'un mur de soutènement avec blocage perreyé, sur 64 mètres. Montant, 2.400 fr. Cautionnement, 80 fr. — 2^e lot. Chemin rural n° 3, d'Allex aux Tatins de Boulc. Construction d'un pont métallique de 4 mètres d'ouverture, sur le ruisseau de Charron et des abords, sur 194 mètres. Montant, 2.600 fr. Cautionnement, 80 fr. — Renseignements au bureau de l'agent voyer cantonal de Châtillon.

Drôme. — Samedi 11 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Montélimar.* — Chemins vicinaux ordinaires n°s 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15 et 16. Entretien des chaussées d'empierrement pendant les années 1910, 1911, 1912, 1913, 1914. Montant, 2.200 fr. Cautionnement, 70 fr.

Drôme. — Dimanche 12 juin, 2 h. — *Mairie de Mariagnac.* — Construction d'un hangar pour remiser le matériel de battage. Montant, 2.695 fr. Cautionnement, 100 fr. Auteur du projet, M. Lombard, architecte voyer à Die. — Visa, huit jours avant l'adjudication par M. Lombard, architecte voyer à Die. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Lundi 13 juin, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins d'intérêt commun. — 1^{er} lot. Sainte-Croix, Vachères et Saint-Andéol. Chemin n° 29, rectification à l'entrée de Sainte-Croix, sur 43 m. 20. Construction d'ouvrages d'art entre 0 k. 747 et 3 k. 850. Elargissement et construction de voûtes dans le passage des Tourettes, sur 103 m. 70. Montant, 16.871 fr. 38. A valoir, 1.828 fr. 62. Total, 18.700 fr. Cautionnement, 550 fr. — 2^e lot. Bezaudun. Chemin n° 56. Construction entre 18 k. 300 et 19 k. 355,56.

Montant, 11.663 fr. 99. A valoir, 1.436 fr. 01. Total, 13.100 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef. — Renseignements à la préfecture.

Haute-Saône. — Lundi 20 juin, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Route nationale n° 57, de Metz à Besançon Allongement de la chaussée pavée entre 44 k. 019 et 44 k. 219 sur 200 mètres. Montant, 11.837 fr. 25. A valoir, 462 fr. 75. Total, 12.300 fr. Cautionnement provisoire, 200 fr., définitif, 350 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Desroches, ingénieur en chef, 16, rue de la Colombine, à Vesoul. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), et M. Marguery, ingénieur, 16, rue de la Colombine, à Vesoul.

Haute-Saône. — Jeudi, 16 juin, 10 h. — *Mairie de Conflans.* — Construction d'un groupe scolaire. Montant, 36.159 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Petitguillaume, architecte à Saint-Loup-sur-Semouse.

Haute-Savoie. — Mardi 7 juin, 11 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Chamonix. Chemin de grande communication n° 11. Reconstruction du pont des Pratz, sur l'Arve et rectification du chemin aux abords sur une longueur de 161 m. 86 (Pont en béton armé de 14 mètres d'ouverture et biais à 45°). — Travaux à l'entreprise, 12.198 fr. 68. A valoir, 2.101 fr. 32. Cautionnement, 475 fr. — 2^e lot. Chamonix. Chemin vicinal ordinaire n° 10. Construction de la partie comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 1, au lieu dit « Le Bouchet » et le chemin vicinal ordinaire n° 2, à proximité de la gare des Pratz, sur une longueur de 2.022 m. 12 (Pont en béton armé de 14 m. 20 d'ouverture et biais à 75° sur l'Aveyron). Travaux à l'entreprise, 6.179 fr. 92. A valoir, 620 fr. 08. Cautionnement, 200 fr. — Ceux qui désirent concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des devis, cahiers des charges, détail estimatif et plans concernant lesdits travaux, à la Préfecture (1^{re} division), tous les jours, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Hérault. — Jeudi 9 juin, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Installation de volets à la parisienne et de jalousies. — 1^{er} lot. Menuiserie. Montant, 4.700 fr. Cautionnement, 250 fr. — 2^e lot. Serrurerie. Montant, 2.600 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la préfecture.

Hérault. — Dimanche, 19 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Vic-les-Etangs.* — Construction d'un bureau de poste et d'une garderie d'enfants. Montant, 17.283 fr. 19. — Visa, huit jours avant l'adjudication par M. Barascud, auteur du projet, à Montpellier (villa Pierre). — Renseignements à la mairie.

Isère. — Samedi 18 juin, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt général à voie d'1 mètre et à traction électrique de La Mure à Gap. Travaux d'infrastructure. — 1^{er} lot. Construction entre La Mure et Valbonnais, sur une long. de 14.325 m. 69. Terrassements, transports 235.533 fr. 21. Chaussées, caniveaux et cassis, 37.779 fr. 06. Ouvrages d'art, 904.568 fr. 93. A valoir, 172.118 fr. 80. Total, 1.350.000 fr. Cautionnement provisoire, 23.000 fr. définitif, 46.000 fr. Frais, 3.320 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Couturier, ingénieur ordin., rue Lesdiguières, 9, à Grenoble.

Jura. — Samedi 11 juin, 11 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Villards-d'Héria. Etablissement de bassins, lavoirs, abreuvoirs et bouches d'incendie dans la section de Grand-Villard. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 295 fr. Auteur du projet, M. Barbier, agent voyer cantonal à Moirans. — Renseignements à la mairie de Saint-Claude.

Loire. — 14 mai. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Construction d'égout rue de l'Ecole, rue Tiblier-Verne et rue du Cros. Adjudication renvoyée à une date ultérieure.

Loire. — Vendredi 17 juin, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Canal d'irrigation du Forez. Construction de la rigole principale de Grange Neuve et de la rigole secondaire n° 1. Montant, 11.200 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Dumas, ingénieur en chef des ponts et chaussées, place Marengo, 8, à Saint-Etienne. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Betbeder-Matibet, ingénieur ordinaire, avenue d'Alsace-Lorraine, à Montbrison.

Loire. — Mercredi, 29 juin, 3 h. — *Mairie de Firminy.* — Construction d'une voie reliant le chemin rural reconnu n° 1 au hameau du Calvaire. Montant, 14.828 fr. 31. A valoir, 1.674 fr. 69. Total, 16.500 fr. Cautionnement, 700 fr. — Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 19 juin, 3 h. — *Mairie de Randan.* — Construction d'une école de filles à Randan. — 1^{er} lot. Maçonnerie, charpente, couverture. Montant, 15.619 fr. 36. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Menuiserie (le mobilier n'en fait pas partie). Montant, 5.737 fr. 34. Cautionnement, 225 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 2.434 fr. 15. Cautionnement, 125 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 4.239 fr. 42. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la mairie.

Var. — Samedi 18 juin, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales et ports maritimes. Route n° 97, de Toulon à Antibes. Pavage entre 2 k. 750 et 3 k. 106. Montant, 19.645 fr. 93. A valoir, 2.354 fr. 07. Total, 22.000 fr. Cautionnement, 650 fr. — Même route. Construction et réparation de caniveaux et bordures, traverse de Gonfaron. Montant, 4.594 fr. 85. A val., 805 fr. 15. Total, 5.400 fr. Cautionnement, 200 fr. — Port de Toulon. Dérochement du bassin de la Rode. Montant, 173.840 fr. A valoir, 16.160 fr. Total, 190.000 fr. Cautionnement, 6.000 fr. — Port de Toulon. Aménagement du quai des cales de construction. Montant, 22.665 fr. 60. A val., 3.334 fr. 40. Total, 26.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — Visa par M. Cottalorda, ingénieur en chef, place de la Halle, à Draguignan, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), de M. Chauve, ingénieur à Draguignan, et de M. Moreau, ingénieur à Toulon.

Var. — Dimanche 19 juin, 2 h. — *Mairie de Saint-Tropez.* — Restauration de l'école de garçons. Montant, 62.942 fr. 19. — Renseignements à la mairie et chez M. Santamaria, architecte à Saint-Raphael.

Vaucluse. — Samedi 18 juin, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Ponts et Chaussées. Syndicat de la Durance, à Pertuis. Prolongement de l'Eperon de

la Digue-du-Mulet, Reconstitution des talus et exhaussement de cette digue. Travaux à l'entreprise: Terrassements, 7.896 fr. 43. Fourniture et pose de blocs d'enrochements, 26.454 fr. 53. Maçonnerie, 5.563 fr. 40. Total, 39.914 fr. 36. A valoir, 4.585 fr. 64. Total général, 44.500 fr. Cautionnement provisoire, 1.300 fr.; définitif, 1.300 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés: 1° Dans les bureaux de la Préfecture (1^{re} division) de 9 h. du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir; 2° Dans les bureaux de M. Minguier, ingénieur ordinaire, boulevard National, 25, à Apt. de 8 h. du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir.

Vaucluse. — Dimanche 19 juin, 2 h. — *Mairie de Pernes.* — Travaux de couverture des lavoirs de Villeneuve et de Saint-Gilles et construction d'un mur de clôture avec fournitures métalliques au groupe scolaire du hameau des Valayans. — 1^{er} lot. Lavoirs de Villeneuve et Saint-Gilles. Montant, 1.350 fr. — 2^e lot. Mur de clôture avec ferronnerie et peinture. Montant, 1.000 fr. — Renseignements à la mairie

Ministère de la Guerre. — Mercredi, 15 juin, 2 h. — *Mairie de Clermont-Ferrand.* — Dépôt de matériel d'artillerie. Fourniture de bois divers débités en planches, en un seul lot. — Renseignements au dépôt de matériel d'artillerie.

Ministère de la Guerre. — Mercredi 15 juin. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires de 1910 à 1915. Place de Saint-Etienne. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant annuel, 15.000 fr. — 2^e lot. Menuiserie et charpente. Montant annuel, 9.000 fr. — 3^e lot. Ferronnerie. Montant annuel, 4.000 fr. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie. Montant annuel, 1.000 fr. — 5^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant annuel, 3.000 fr. — 6^e lot. Annexe de Roanne, lot unique. Montant, 6.000 fr. — 7^e lot. Annexe de Montbrison, lot unique. Montant annuel, 6.000 fr. — 8^e lot. Annexe du Puy, lot unique. Montant annuel, 13.000 fr. — Demandes d'admission au chef du génie à Saint-Etienne avant le 30 mai. — Renseignements à la chefferie du génie à Saint-Etienne.

Ministère de la Guerre. — Vendredi 17 juin. — *Mairie de Roanne.* — Service du génie. Empierrement et cylindrage des cours de la caserne en construction. — 1^{er} lot. Fourniture et répandage de matériaux d'agrégation. Montant, 11.490 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Cylindrage. Montant, 3.420 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 1^{er} juin, au chef du génie de Saint-Etienne. — Renseignements à la chefferie du génie à Saint-Etienne.

Ministère de la Guerre. — Samedi, 18 juin, 2 h. — *Besançon.* — Direction d'artillerie de Besançon. Fourniture de bois divers. — Adjudication à Besançon, le 18 juin, à 2 h. du soir, dans la salle d'honneur de l'Arsenal, d'une fourniture de bois divisée en 21 lots, comprenant: 166 mc. 211 de chêne

en grume, 36 mc. 930 de frêne en grume, 20 mc. d'orme rouge en grume, 90 mc. 175 de peuplier, dit grisard, en grume. — Réadjudication des lots non adjugés le 8 juillet, à la même heure et au même endroit que pour la première séance. Les intéressés trouveront les renseignements nécessaires à la direction d'artillerie de Besançon, 2, rue Mégevand, et à la direction des forges, 1, place Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris. Les cahiers des charges seront adressés aux fournisseurs qui en feront la demande.

SPECTACLES

CÉLESTINS (Lundi 6 juin, Mme Sarah-Berohardt, dans le *Procès de Jeanne d'Arc et l'Aiglon.*)

OLYMPIA MUSIC-HALL Tous les soirs, triomphe de la célèbre divette Suzanne Chevalier, dans ses chansons nouvelles; dernières des désopilants Danglard; des sensationnels gymnastes, Ali ben d'Araki; des étonnants jongleurs, Miss Arizona et son Indien Sioux; de Camilio 1^{er}. — Jeudi, matinée à moitié prix.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôle). — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES (98, rue Dunois). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or. — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix: 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 55111

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TELÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

*Fournisseurs
de la Construction*

ARDOISES, TOILES, BRIQUES,
POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis. LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres haut hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun, tuaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun, Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE

A. DERESSY, Directeur 45, Rue de la République : LYON

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Sur tous immeubles situés en France, même après le Crédit Foncier, sans aucuns frais d'étude préalable. Ouvertures de crédit pour construire. — Prêts sur immeubles indivis et nues-propriétés

MANUFACTURES DE PRODUITS RÉFRACTAIRES

A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

Ingénieur des Arts et Manufactures

Anciennes Maisons Veuve ROZIER, ROBIN Père et Fils, A. PASCAL, réunies

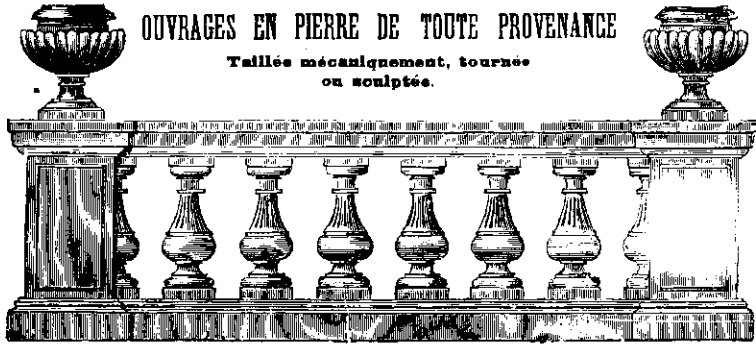
TAIN (Drôme)

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

FAIENCE, TERRE CUITÉ ET GRÈS DÉCORÉS

CARREAUX DE REVÊTEMENTS

Spécialité de Faïence Marbrée

Procédé Breveté S. G. D. G.

PONTEY & C^{IE}

DÉPOSITAIRES

LYON — 11, rue Turbil — LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63. Rue de la Villette, LYON

REPRODUCTION

E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir

3, rue Fénélon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et dona-
tions et admettant pour le paiement des droits de
succession le principe de la déduction des dettes
civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets
permettant de liquider facilement et rapidement les
nouveaux droits de succession, quelle que soit
l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2.40

TRÈS BELLE SITUATION

est offerte à jeune GÉOMÈTRE ou
ARCHITECTE désirant s'établir : Adres-
ser demandes Agence Fournier, Lyon.
N° 4123.

NOUVEAUX

Appareils de sondage

15 BREVETS

Récompensés des plus hautes distinctions
TRAVAIL RAPIDE, FACILE ET SUR

Hors ligne pour sonder le sol, pour
forages, expertises, pour plantations
et placement de poteaux, perches à
houblon, etc., etc.

Sondes de 60 à 400 m/m de diamètre

Grande économie de travail

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Envoi franco du prospectus

E. Jasmin, Hamburg 30, Allemagne

Fo, Lehmweg 30

THE DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON